



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
01/04/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Date Affichage
01/04/2022

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. DOMINGO J., LAUBRAY. J, MIRAN P., VAILLS S.,

Absents excusés : PICHEYRE V, PUJOL D., BADIE F.,

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENT AIT ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SYDEEL,

Dans ce cadre, il rappelle les projets de travaux d'extension de l'éclairage public sur l'aire de jeux, impasse des Gagnottes, en solaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 16 100 € HT et 19 320 € TTC. La réalisation de ces travaux est prévue en 2022.

DEPENSES		FINANCEMENT		
Prestations	en € HT	financeurs	en € HT	taux en %
Plan, contrôles et investigations	300.00 €	SYDEEL	6 440.00 €	40.00
Terrassement et accessoires	2 700.00 €	Région FRI	3 220.00 €	20.00
Travaux éclairage public	2 200.00 €	Conseil Départemental	3 220.00 €	20.00
Fourniture du matériel éclairage public	10 900.00 €	Autofinancement	3 220.00 €	20.00
TOTAL	16 100.00 €		16 100.00 €	100.00

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

2022-D052

ADOPTÉ le plan de financement ci-dessus du projet de travaux de ré

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 066-216600825-20220407-2022_D055-DE

de l'église afin que l'intérieur ne se dégrade pas plus.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre de l'AIT pour un montant de 3 220€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 7 avril 2022

Le Maire,
P. PETITQUEUX

